

Séance du 7 mars 2016

Date de convocation : 26-02-2016

<u>Nombre de membres</u>		
Afférents au Conseil Communal	En exercice	Qui ont pris part à la réunion
11	11	09

L'an deux mil seize, le huit février à vingt heures trente, le Conseil Communal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Guy VELANY, Maire délégué.

Etaient présents : MM. BINET Samuel , SEBERT Emmanuel, Mme CHERON Béatrice, MM. LECOCQ Philippe, ROUX Benoît, Mme VAN RIJN Hendrika, M. REVET Alain et Mme MANSON Aurélie.

Absents excusés : MM. LABBE Jean-Marc et LECOQ Laurent

A été nommée secrétaire : Mme MANSON Aurélie

.....

Séance n°2016-02

Etat spécial fonctionnement.

Monsieur le maire délégué donne connaissance à ses collègues de la préparation de l'état spécial retraçant les dépenses à prévoir en fonctionnement pour 2016. Cet état spécial de la commune déléguée sera annexé au budget primitif de la commune nouvelle Vire Normandie.

Le montant total s'élève à 103 060,00 € repartis de la façon suivante :
4 260,00 € de dotation d'animation et 98 200,00 € de dotation de gestion locale.

Après discussion, le conseil communal approuve à l'unanimité les propositions faites

Devis canalisation eaux pluviales

Il a été demandé un devis pour les travaux d'évacuation d'eaux pluviales dans le lotissement. La proposition de l'entreprise BUSNOT est retenue pour un montant de 2143,04 euros HT (2571,64 € TTC).

L'assemblée charge monsieur le maire délégué de solliciter des devis pour la canalisation d'eaux pluviales du cimetière à la salle des fêtes et l'aménagement d'une allée piétonne.

Devis courroie distribution véhicule communal

L'assemblée retient le devis de l'entreprise GASCOIN Eric d'un montant de 473,88 € HT pour la vidange et le changement de la courroie de distribution du véhicule communal LOGAN. En effet, la courroie doit être changée à 90 000 km ou après 4 ans d'utilisation du véhicule.

Dossier FSL Logement mairie

Monsieur le maire délégué informe ses collègues d'un retard de paiement de loyers pour le logement mairie.

Au 29 février 2016 il est constaté une dette de 2 352,86 euros assortie d'une dette de frais d'assainissement de 242,33 euros.

Un dossier de Fonds de Solidarité pour le Logement a été préparé et examiné par le Conseil départemental en date du 16 février 2016. La décision suivante a été prise par Monsieur le président du Conseil départemental :

-Couverture de dettes : sursis

-Dossier n° 56128 à revoir après décision du conseil communal quant au maintien dans le logement et maintien du paiement du loyer résiduel dans sa totalité.

Monsieur le maire délégué informe le conseil Communal des éléments suivants :

Montant du loyer : 415,79 €/mois (385,79 € + 30,00 € charges)

Allocation logement : 256,00 €/mois

Mise en place d'un ordre de virement du locataire depuis le 11-12-2015 : 159,55 €/mois

Considérant les efforts entrepris par le locataire pour régler les loyers en cours depuis le début 2016, il serait souhaitable de le maintenir dans les lieux et solliciter l'aide du FSL pour la dette antérieure à l'année 2016.

D'autre part, il conviendrait que la commune apporte sa contribution financière au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL). Cette participation a pour base soit le nombre d'habitants, soit le nombre de logements sociaux existants dans la commune. La précédente équipe municipale avait opté pour la participation de 2,85 €/logement social. La contribution pour 2015 se serait élevée à 8,55 € pour 3 logements et idem pour 2016.

Après discussion, le conseil communal approuve les propositions à l'unanimité.

Le locataire sera maintenu dans les lieux et le dossier FSL revu en commission pour aide à apporter par l'organisme et la commune régularisera sa subvention au FSL pour l'année 2015 d'un montant de 8,55 euros et inscrira dans son enveloppe 2016 réservée aux dotations sa participation de 8,55 €, soit 2,85 €/logement social.

Repas des aînés

Monsieur le maire délégué propose le devis du restaurateur de « la Jourdan » pour le repas des aînés prévu le 3 avril prochain. Le menu complet sans prestation de salle s'élève à 25,80 € TTC. La proposition est retenue. Des jeunes de la commune assureront le service ainsi que des conseillers. L'animation musicale sera assurée par l'Association TRAC .

Herbe à faucher : Il conviendra de prévoir l'affichage d'un avis pour la vente d'herbe à faucher du terrain de sports et du terrain près de la station d'assainissement. Remise des offres sous pli fermé pour le 22 mars 2016.

Séance levée à 22 h 30

Maisoncelles-la-Jourdan, le 7 mars 2015

Le Maire délégué, Guy VELANY